

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 5

Compléter le tableau de l'alinéa 2 par la ligne suivante :

«

Taux de prélèvements obligatoires, y compris crédits d'impôt	45,9	46,1	46	45,9
--	------	------	----	------

» .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'avoir une appréciation des objectifs d'évolution du taux de prélèvements obligatoires la plus complète possible, il est essentiel que figurent également les taux comprenant les crédits d'impôts.